Récolte 2018 annexe 4 au contrat tripartite Terrabrew

Normes de réception de l'orge de brasserie livrées en malterie

Humidité :
- maximum 14.5 %
- Réfaction : dès 14.6 % : 0.1 % par 0.1 % ; dès 15 % : marchandise refusable
- bonification : dès 13.9 % : 0.1% par 0.1 % avec maximum de 2 %

Pureté variétale :
- minimum : 93 %
- réfaction : de 92.9 % à 90 % : 0.5 % du prix par pourcent
- minimum : dès 89.9 % marchandise refusable

Protéines (N * 6.25) sur grains > 2.2 mm :
- minimum 10 % ;
- maximum : 11.5 % ;
- Réfaction : dès 11.6 % : 0.1 % par 0.1 % ; dès 12 % : marchandise refusable

Mycotoxines :
- DON : 750 µg/kg
- Aflatoxine B1 : 2 µg/kg
- Aflatoxines B1 + B2 + G1 + G2 : 4 µg/kg
- Ochratoxine A : 5 µg/kg

Impureté spécifique :
- orge d'hiver 6 rangs dans orge 2 rangs : tolérance maximum de 4 %
- orge d'hiver 2R dans orge de printemps 2R : tolérance maximum de 7 %
- orge de printemps 2R dans orge d'hiver 2 R, orge 2R dans orge d'hiver 6R, tolérance maximum de 10 %

Impuretés étrangères :
- grains d'autres céréales, grains d'orge germés ou endommagés, grains verts : tolérance maximale : 2%
- matières inertes et/ou étrangères, graines autres que céréales, grains d'orge avariés, cariés ou totalement chauffés : tolérance maximale de 0.5 % (tournesol : tolérance maximale : 0.1%)

Calibrage : sur grains entiers après enlèvement des impuretés dans refus sur tamis de 2.5 mm
- refus sur tamis de 2.5 mm : minimum 90 %
- réfactions non cumulables : de 89.9 % à 89 % : 0.25 %
  de 88.9 % à 88 % : 0.50 %
  de 87.9 % à 87 % : 0.75 %
  de 86.9 % à 86 % : 1.00 %
  dès 85.9 % : marchandise refusable
- extraction sous le tamis de 2.2 mm (orgettes) + grains cassés : tolérance maximale : 3%
- réfactions non cumulables : de 3.1% à 4% : 0.25%
  de 4.1% à 5% : 0.50 %
  dès 5.1 % : marchandise refusable

Total des défauts de pureté variétale + impuretés + orgettes + grains cassés + défauts de calibre : tolérance maximale : 10 %. Au-delà : marchandise refusable.

Pouvoir germinatif sur grains entiers > 2.2 mm : dès le 15 octobre (sauf accord), souhaité 98 % en 5 jours
- minimum de 95 % en 5 jours
- réfactions non cumulables : de 94.9 % à 94 % : 0.5 %
  de 93.9 % à 93 % : 1 %
  de 92.9 % à 92 % : 2 %
  dès 91.9 % : marchandise refusable